Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 octobre 2016	Résolution: CA16 22 0377

Motion pour la reconnaissance, la protection et la mise en valeur des maisons des vétérans dans le district de Saint-Paul–Émard

Attendu que, via sa Politique du patrimoine, la Ville de Montréal s'est donnée comme objectif d'inscrire la sensibilisation au patrimoine comme étant au cœur de son rôle de gestionnaire et d'exercer un leadership exemplaire en la matière;

Attendu que le soutien à la mise en valeur du patrimoine et à sa reconnaissance constitue le 5e volet du Plan d'action sur le patrimoine bâti des secteurs établis du Sud-Ouest (2012);

Attendu l'ensemble particulièrement homogène que constitue l'unité de paysage 3.7 - rue Holy Cross et que sa principale typologie architecturale est la maison de vétérans;

Attendu que cette unité de paysage a été identifiée comme un ensemble urbain d'intérêt au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et que l'étude typomorphologique commandée par l'arrondissement du Sud-Ouest en 2005 (et actualisée en 2013) recommande de « favoriser la conservation des caractéristiques architecturales des maisons de vétérans et le respect de celles-ci lors de travaux de modification volumétrique »;

Attendu la présence d'autres maisons de ce type dans le quartier Émard répertoriées dans l'étude typomorphologique de l'arrondissement du Sud-Ouest (2013);

Attendu que ces propriétés font partie d'une typologie à valeur historique que l'on retrouve dans d'autres quartiers montréalais et ailleurs au Québec et au Canada;

Attendu l'existence de guides à l'intention des propriétaires visant à encadrer des travaux de rénovation, de transformation ou d'agrandissement dans d'autres arrondissements où l'on retrouve des ensembles homogènes de maisons d'après-guerre;

Attendu que l'équilibre entre la protection et la mise en valeur du patrimoine modeste et le développement immobilier pose continuellement un défi aux administrations locales d'arrondissement;

Attendu une incidence récente de démolition d'une maison de vétérans effectuée sans permis dans ce secteur.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement mandate la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine afin que soient développés, à l'intention des propriétaires, les outils et les mesures d'accompagnement adéquats afin de mieux encadrer les projets visant à rénover et / ou à agrandir des propriétés correspondant à cette typologie du patrimoine modeste montréalais;

Que le conseil d'arrondissement mandate la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de réaliser, dans la foulée du projet de plaques commémoratives en cours, un projet de ruelle commémorative dans le quartier Côte-Saint-Paul visant à faire connaître l'histoire des maisons de vétérans et, ce faisant, à rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont contribué à mettre fin au deuxième conflit mondial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08